

Jacques LE NAY  
votre sénateur  
vous informe

**COVID - 19**  
Informations générales  
25 mai 2020



Covid-19  
11 mai 2019 #DECONFINEMENT



Flash info



Conscients de l'importance de **rester dans la logique d'un déconfinement progressif, vigilant et respectueux des règles**, Jacques LE NAY et ses collaborateurs sont toujours **en télétravail**, mais **restent évidemment disponibles**.

Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine. Jacques LE NAY et son équipe restent **mobilisés**. Vous pouvez les joindre sur les numéros et adresses e-mails habituels.

La newsletter hebdomadaire a repris sous une forme quelque peu modifiée et les informations ciblées sont relayées sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

#### DANS LE MORBIHAN

##### Fonderie de Bretagne, Jacques LE NAY et ses collègues se mobilisent



Jacques LE NAY et ses collègues sénateurs du Morbihan Muriel JOURDA et Joël LABBE, ont attiré l'attention du ministre de l'Economie et des Finances quant à la **situation économique de la Fonderie de Bretagne (FDB)**, entreprise morbihannaise reconnue et filiale du groupe RENAULT.

Les salariés bloquent depuis ce lundi, l'accès à la FDB en signe de protestation contre une **éventuelle fermeture de l'usine par RENAULT**.

La Fonderie de Bretagne, avec ses 370 salariés, est un **acteur majeur de l'économie en Bretagne Sud**. Malgré les difficultés rencontrées et grâce à la ténacité de l'ensemble des acteurs locaux du secteur, **l'activité de ce site a pu être conservée et l'outil de travail modernisé**.

Cependant, la **fermeture de la Fonderie de Bretagne** est évoquée dans la presse économique.

**Pour Jacques LE NAY** et ses collègues, alors que la relocalisation de la production industrielle est au cœur de l'actualité et de la stratégie économique menée par le Gouvernement « **la fermeture de cette usine n'aurait aucun sens, alors que l'outil de production est neuf et qu'une fabrication de qualité est reconnue** ».

Pour le sénateur, « **dans le contexte de crise que traverse notre pays, nous devons tout mettre en œuvre pour venir en aide aux entreprises, préserver nos outils de production et sauvegarder les emplois** ».

Jacques LE NAY et ses collègues restent naturellement vigilants quant aux discussions en cours entre le Gouvernement et le groupe RENAULT qui doit annoncer cette semaine le plan stratégique pour l'**alliance franco-japonaise** et ensuite dévoiler les **contours d'un plan d'économies**.

##### Elections municipales 2020, un 2<sup>ème</sup> tour le 28 juin avec clause de revoyure et dispositions de sécurité sanitaires strictes



Edouard PHILIPPE a dévoilé la date du second tour des municipales. Le scrutin se déroulera le **dimanche 28 juin 2020**, cette **date demeurant « réversible »** en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Une **clause de revoyure** interviendra dans deux semaines avec à nouveau, les recommandations du Conseil scientifique. Si ce dernier émet dans quinze jours un avis défavorable à la tenue de ce scrutin le 28 juin en raison de **l'évolution de la pandémie**, celui-ci pourrait être à nouveau décalé.

Un projet de loi sera présenté au Parlement « *à titre conservatoire* » dès le 27 mai pour permettre si besoin, le **report des élections « au plus tard en janvier 2021 »**.

Le second tour des municipales 2020 se fera avec les **dispositions de sécurité sanitaire les plus strictes** (port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique ou un point d'eau obligatoirement accessibles, utilisation pour les électeurs de leur propre stylo..).

« **La campagne électorale ne doit pas devenir un facteur de circulation du virus, il faudra donc faire campagne différemment, dans le respect des gestes barrières** » a expliqué le ministre de l'Intérieur qui a par ailleurs indiqué vouloir tout faire pour « **faciliter le recueil des procurations** », notamment grâce à une « *organisation adaptée pour les résidents des EHPAD* » ou la « *possibilité pour les personnes les plus vulnérables de demander la venue d'un officier de police judiciaire leur domicile pour établir une procuration* ».

**Si le second tour ne peut se tenir en juin 2020, il faudra à nouveau procéder au premier tour.**

### Situation pénalisante des orthoptistes libéraux, Jacques LE NAY Interpelle le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN



L'ensemble des secteurs économiques et sociaux est impacté par les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

Dans un courrier adressé à Olivier VERAN, Jacques LE NAY a attiré l'attention du ministre des Solidarités et de la Santé sur les difficultés rencontrées par le secteur des **orthoptistes libéraux**.

Les professionnels de la filière ont interpellé le sénateur quant à la possibilité de **pouvoir exercer en télésoin**, une option qui leur a toujours été refusée.

La profession a finalisé une série de **propositions et d'arguments** que **le sénateur a relayé au ministre**. Jacques LE NAY qui soutient leurs requêtes, attend du Gouvernement les dispositions de nature à rassurer les orthoptistes quant à l'évolution de leur situation.

### Difficultés du secteur des carrières et des matériaux, Jacques LE NAY écrit à Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances



Jacques LE NAY a été interpellé par l'**Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)**.

Cette fédération qui représente les industries extractives de minéraux, ainsi que les fabricants de matériaux de construction, regroupe en amont du BTP 2 900 entreprises. Elle agit au quotidien pour que les secteurs industriels dont la ressource minérale est indispensable à l'activité, bénéficient d'un approvisionnement continu, sûr et durable.

A l'origine de plusieurs centaines de milliers d'emplois, les entreprises adhérentes ont vu leur **activité baisser de 80 %** au plus fort de la **crise sanitaire**. Aussi, l'UNICEM a formulé un certain nombre de propositions à travers des **plans de reprise, de relance et de résilience** qui s'articulent sur le développement des infrastructures collectives, la commande publique, l'économie circulaire ou encore la fiscalité environnementale.

**Jacques LE NAY** qui a **interpellé Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances** a ainsi **relayé les préoccupations** de la **fédération**. Le sénateur reste en attente des suites que le Gouvernement entend apporter à ces plans de relance et aux propositions formulées par la filière.

### Au 3<sup>ème</sup> RIMA de Vannes en présence de Florence PARLY, ministre des Armées



Le 18 mai, Jacques LE NAY était au 3<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Marine, en présence de Florence PARLY, ministre des Armées. Elle a notamment visité le **nouveau blindé connecté** de l'armée française, le **Griffon**, dont 19 des 94 exemplaires ont été affectés au 3<sup>ème</sup> RIMA.

Ce fut l'occasion pour le sénateur d'échanger sur l'opération résilience, sur les opérations extérieures et de faire un point sur le déploiement de ce nouveau véhicule multi-rôles. « *Le Griffon remplacera les véhicules de l'avant blindés actuellement en service et améliorera la protection des combattants engagés au combat (blindage plus performant, capteurs de dernière génération...)* » a commenté Jacques LE NAY.

## AU PARLEMENT

### Jacques LE NAY pour un allongement temporaire du délai de l'IVG chirurgicale au regard de la situation sanitaire

Le confinement a mis en péril le maintien de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La réduction des consultations, les retards de diagnostics ont conduit à des demandes d'IVG hors délais. Le Gouvernement a allongé à 7 semaines de grossesse au lieu de 5, le délai de l'IVG médicamenteuse uniquement. Dans le cadre du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, **Jacques LE NAY a cosigné l'amendement prévoyant d'étendre temporairement au regard de la situation sanitaire, le délai de l'IVG chirurgicale à 14 semaines de grossesse au lieu de 12.**

### Jacques LE NAY désigné membre de la mission d'information sur « Trafic de stupéfiants en provenance de Guyane »



La **Guyane** représente près de **30 % des entrées de cocaïne dans l'Hexagone**.

Evaluer la politique et les moyens mis en œuvre pour **lutter contre ce trafic** et **proposer des pistes d'amélioration** pour en renforcer l'efficacité sont les objectifs de la mission d'information du Sénat sur le trafic de stupéfiants en Guyane.

La mission dont est **membre Jacques LE NAY**, s'intéressera de part ses travaux et un cycle d'auditions, aux **enjeux sécuritaires**, à la **dimension sociale et humaine** de ce phénomène, aux **actions de prévention** mises en place, au **parcours judiciaire** et à la **réinsertion des transporteurs** de drogue.

Elle s'attachera également à **appréhender la dimension internationale** et le **contexte régional** dans lesquels s'inscrit ce **trafic**, ainsi que les **enjeux de coopération internationale** qui en découlent.

### Afrique et Covid-19, une crise avant tout économique



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu en visioconférence **Rémy RIOUX, directeur général de l'Agence française de développement (AFD)** et le **Docteur John NKENGASONG, directeur du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies**, sur l'aide publique au développement en Afrique face au Covid-19.

Le Docteur NKENGASONG a confirmé que « *l'épidémie est encore en phase de croissance sur le continent* ». Le faible nombre de tests ne permet pas selon lui, de savoir si le chiffre des contaminations recensées reflète la réalité.

Le directeur général de l'AFD a pour sa part estimé que l'aide au développement devait contribuer à sauver le tissu des entreprises africaines, la demande venant du terrain étant avant tout économique.

**Jacques LE NAY** et ses collègues de la commission ont **salué les efforts de l'agence** avec notamment le **déblocage d'une enveloppe de 1,2 milliard d'euros dont 150 millions d'euros de subventions** ainsi qu'une **accélération de ses procédures** pour mettre en place des projets dans un **délaï raccourci**. [en savoir plus](#)

### Modalités de réouvertures des établissements d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, saison estivale, le Sénat débat



En présence du **ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse Jean-Michel BLANQUER**, le Sénat a débattu des modalités de réouvertures des établissements d'enseignement, des conditions d'organisation des concours et examens et de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Pour les sénateurs, il faudra **adapter les programmes et tenir compte des conséquences psychologiques du confinement pour les enfants** (violences familiales, difficultés économiques ...).

Par ailleurs, le Sénat a estimé que de nombreuses **incertitudes** demeurent en termes de **modalités et de moyens, humains et financiers, pour les collectivités territoriales**. Enfin, le numérique ayant fait une entrée accélérée dans la pédagogie, les sénateurs ont interpellé le ministre sur cette intégration du **numérique qui risque de creuser les inégalités**. [voir le débat](#)

Les **perspectives de la saison estivale** au regard de la situation de l'épidémie, ont également fait l'objet d'un débat, en présence de **Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**.

Malgré de nombreuses mesures mises en place (Fonds de solidarité, chômage partiel...), les sénateurs estiment que le plan n'est pas complet. Ils ont aussi interpellé le ministre sur l'**incohérence des règles applicables** aux petits et aux grands musées, aux parcs d'attraction et aux aquariums...

La **question des festivals** a également été largement discutée. [voir le débat](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg  
15, Rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire  
5, rue du Docteur Berthy  
56240 PLOUAY  
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires  
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80  
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires  
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66  
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan  
Conception et réalisation : Laurence FANE — [laurence.fane@gmail.com](mailto:laurence.fane@gmail.com)